



UNA VOCE

Octobre 2003 Vol. 11 n° 1

- Conférence 2003 à Regina
- Changements à la direction de l'OMOSC
- À propos de *Soundings*
- Nouvelles de la DSS – Michael Kaiser à l'ICSOM
-

Message de la présidente

Comme vous le savez sans doute, le conseil d'administration de l'OMOSC a connu des changements majeurs. Il y a quelques années, Rob McCosh a annoncé qu'il démissionnerait cet été du poste de président de l'OMOSC. Sa famille se réjouit de le voir reprendre une vie normale. Nous devons tous présenter nos remerciements les plus chaleureux à Rob pour le dynamisme et la sagesse dont il a fait preuve en tant que directeur de l'OMOSC (voir page 3 pour les autres changements – éd.)

Le thème de la conférence de l'OMOSC cette année aurait pu être « Avis de recherche ». D'une part, la panne d'électricité qui s'est produite dans l'est du pays nous a privé de la présence de nombreux conférenciers et d'autre part, deux de nos présentateurs n'ont pas pu se joindre à nous pour cause de maladie. Malgré tout, nous avons eu des débats animés. Comme c'est souvent le cas, aucun représentant du Regina Symphony n'était présent, si ce n'est Gary Borton, leur délégué de longue date. Ce n'est pas un problème propre à Regina. Notre conférence voyage à travers tout le pays non seulement dans le but de répartir les frais de déplacement sur plusieurs années, mais également pour permettre aux musiciens locaux d'y participer. Alors, ouvrez l'œil, car une conférence de l'OMOSC peut se tenir près de chez vous prochainement!

En septembre, j'ai assisté à une séance du conseil d'administration d'Orchestres Canada qui s'est déroulée une fin de semaine à Toronto. L'OMOSC n'a pas joint de nouveau le conseil d'administration d'OC. J'y assistais à titre de représentante désignée d'office par l'OMOSC, sans droit de vote. L'objectif était de déterminer lesquelles parmi les trente recommandations faites lors de la troisième phase de *Soundings* sont effectivement envisageables à court terme. Nous avons ramené le nombre de recommandations à quinze et l'équipe de projet de *Soundings* (où la représentante de l'OMOSC est la première vice-présidente Eline Brock-Sanheim) décidera de la marche à suivre pour le plan d'action à long terme.

J'ai récemment réalisé que tous ceux qui payent leur cotisation à l'OMOSC ne savent pas nécessairement comment nous fonctionnons. Le conseil composé de cinq personnes n'est pas un conseil de surveillance destiné à diriger les activités des employés à temps plein dans un bureau quelque part. C'est nous qui faisons le travail, la plupart du temps tard le soir et les fins de semaine. Bref, nous sommes une sorte de comité des musiciens et nous devons pouvoir compter sur l'aide de tous les membres de l'OMOSC. Si vous pensez qu'il existe un besoin quelconque, que quelque chose doit être fait, avisez-nous. Parlez-en à votre délégué de l'OMOSC, contactez un membre du conseil ou joignez-vous à la liste électronique de nos délégués à l'adresse <www.ocsm-omosc.ca> et faites part de votre opinion à vos collègues au pays. Si une situation particulière vous tient particulièrement à cœur, n'attendez pas que quelqu'un s'en occupe à votre place et passez à l'action : rédigez une lettre où vous définissez votre position et demandez du

soutien par l'intermédiaire de la liste. Je vous en prie, ne venez pas nous voir des mois plus tard en nous reprochant que l'OMOSC aurait dû intervenir d'une façon quelconque. La plupart du temps, vous avez raison, mais peut-être n'avons-nous pas conscience du besoin qui existait; peut-être n'avons-nous pas lu le bon article dans le journal ou su qui contacter, ou encore n'avons-nous simplement pas eu le temps de faire le nécessaire. Parfois, les nouveaux membres de la direction brûlent d'envie d'apporter des changements et d'autres fois, nous ne sommes que des personnes qui acceptent de faire certains travaux (nous ressemblons encore là à la plupart des comités de musiciens). Veuillez m'excuser de prêcher de la sorte, mais je vous en prie : nous avons besoin de votre aide. Nous voulons avoir de vos nouvelles.

Francine Schutzman

À Propos de *SOUNDINGS*

C'est une période particulièrement occupée pour les musiciens, présentement. De plus en plus, on nous demande de participer à la gestion de nos organismes et de partager les responsabilités liées au processus de prise de décision. Certains comptent fortement sur le travail administratif fait par les musiciens; d'autres adoptent la vision de « valeurs partagées » pour les négociations de contrats afin de trouver une position avantageuse pour toutes les parties. Les accords de privilège récemment signés dans des orchestres tels que le St. Paul Chamber Orchestra (voir <www.icsom.org> pour plus de détails) nous incitent à nous méfier de cette approche pour nos orchestres membres.

Toutefois, pour le moment, l'OMOSC en tant qu'organisme explore les valeurs partagées avec Orchestres Canada (OC) par l'intermédiaire de *Soundings*. *Soundings* n'a rien d'étonnant en tant que tel. Nous savons tous où se situe le problème. Pour une fois, tout le monde semble admettre que la musique est la raison de notre présence ici et qu'un plan stratégique et une vision sont essentiels à l'avenir de votre orchestre. Il ne suffit pas d'éteindre les feux. Nous espérons que *Soundings* nous permettra de connaître la stabilité à long terme. Il existe des crises locales, mais elles ne touchent pas l'industrie dans son ensemble, et nous devons nous inspirer des succès remportés.

Le projet *Soundings*, lancé en décembre dernier, comporte quatre phases. La phase 1 consistait en une tournée à travers tout le pays dans le but de rendre visite à dix orchestres. L'équipe comprenait un animateur et un enregistreur qui rencontraient en séances distinctes les musiciens, les membres du conseil d'administration, le personnel, les bénévoles, et dans certains cas, les directeurs musicaux. Un questionnaire a été envoyé à dix autres orchestres. La phase 2 était le rapport présenté à la conférence biannuelle d'Orchestres Canada (du 5 au 8 juin à Toronto) qui rendait compte des résultats de la tournée et du questionnaire. Pour la première fois, la participation des musiciens à la Conférence d'Orchestres Canada a été importante et notre présence a été totalement subventionnée par le ministère du Patrimoine canadien (on comptait 25 musiciens, la plupart provenant d'orchestres membres de l'OMOSC). Toutes les parties se sont réunies en groupes de discussion pour débattre du rapport et tenter de proposer des recommandations concrètes et des outils visant de meilleures pratiques dans nos orchestres (phase 3).

Cela ne surprendra pas les musiciens, mais les conseils d'administration composés de bénévoles ont été définis comme un des problèmes majeurs. Selon Henry Fogel de l'ASOL (*American Symphony Orchestra League*), l'éducation des conseils d'administration doit constituer la priorité absolue aux États-Unis, tout comme au Canada. L'ASOL et

Orchestres Canada devraient collaborer pour élaborer un manuel de formation sur l'exercice de la fonction de membre d'un conseil d'administration. Selon les recherches effectuées par *Soundings*, les conseils d'administration n'exercent pas leurs fonctions correctement, notamment parce qu'il n'existe aucune formation en matière de gouvernance d'un conseil d'administration et que les différents conseils ne communiquent pas entre eux.

Les trois premières phases sont terminées et on peut lire le rapport préliminaire sur le site Web d'Orchestres Canada à l'adresse suivante : <www.oc.ca>. De tout le processus, le plus difficile sera la phase 3 : la mise en œuvre des recommandations. Les débats de *Soundings* ont pris la majeure partie de la journée à la conférence de l'OMOSC. La discussion était lancée par un panel composé de **Laura Brownell** (DSS), de **Katherine Carleton** (directrice administrative du Kitchener-Waterloo Symphony), d'**Eline Brock-Sanheim** (violoniste à l'OSQ) et de **Bruno Jean** (du ministère du Patrimoine canadien), tous présents à la conférence d'Orchestres Canada en juin. Malheureusement, la panne d'électricité du 14 août qui a touché l'est du Canada a empêché certains membres d'être présents, notamment Dan Donaldson, le nouveau directeur administratif d'Orchestres Canada, et des représentants du Conseil des Arts du Canada et de Radio-Canada. Voici certains points relevés pendant la discussion du panel :

- Personne ne s'attend à ce que ce processus soit une solution miracle.
- Pour être un succès, il doit tenir compte de trois aspects :
 - 1) La musique doit passer avant tout.
 - 2) Il doit être positif, c'est-à-dire insister sur les succès de notre profession et toujours traiter de ce que nous faisons comme quelque chose d'approprié.
 - 3) Il doit proposer des « outils » et ceux-ci doivent être mis en application, c'est-à-dire que le processus doit avoir une composante pratique et non seulement rhétorique.
- Il doit s'agir d'une véritable collaboration, sans privilèges (toutes les parties doivent être représentées équitablement).
- Il doit trouver des moyens de faire face aux crises (le mot « triage » a été employé) et de proposer une planification à long terme. A cet égard, le financement temporaire (pour aider les orchestres qui en ont besoin) devient une composante essentielle.
- Les progrès que les orchestres canadiens ont réalisés ces cinquante dernières années, à la fois en termes de réalisations artistiques et de salaires, ont fait l'objet de débats à la lumière des activités de *Soundings*.
- Il existe un besoin marqué d'évaluation du rendement aux niveaux les plus élevés de la hiérarchie des organismes (direction et conseils d'administration).

Pour en savoir plus sur la Conférence de l'OMOSC 2003 à Regina, veuillez consulter le rapport du secrétaire de l'OMOSC, Bob Fraser, dans le numéro d'octobre de l'*International Musician*.

Steve Mosher, avec des notes de Bob Fraser

Rapport de Travail

Recommandation n° 1

Il a été résolu que l'OCSM/OMOSC nomme la firme Grant Thornton de Winnipeg au poste de vérificateur pour l'exercice 2003-2004.

Adoptée

Recommandation n° 2

Il a été résolu que l'OCSM/OMOSC nomme Stefan Jungkind de Edmonton Symphony Orchestra au poste d'opérateur de banque de données de l'OCSM/OMOSC pendant l'exercice 2003-2004.

Adoptée

Les recommandations viennent du Conseil d'administration de l'OMOSC et il s'agit de deux détails administratifs en statu quo.

Recommandation n° 3

Attendu que les réouvertures récentes de conventions collectives ont donné lieu à des changements à moyen terme dans le cadre de ces conventions;

Attendu que les règlements de la FAM ne font aucune mention de ratification de changements à moyen terme aux conventions collectives; qu'il soit résolu que l'OCSM/OMOSC soumette à la Conférence canadienne 2004 et au congrès de la FAM 2005 la proposition suivante en vue d'un amendement au règlement :

Que l'article 5, paragraphe 21 soit modifié de la façon suivante : « Que tout changement à moyen terme à une convention collective négociée par une section syndicale doit faire l'objet d'une ratification par vote secret à la majorité par les membres en règle de la FAM ayant droit de vote pour ratifier ladite convention. »

Adoptée

Il s'est produit l'an dernier qu'une section et la direction de l'orchestre aient abandonné un point important sur le relèvement des rentes sur lequel il y avait eu entente qui avait été convenu sans que les instrumentistes (ou leur comité) ne le remarquent avant la signature de la convention. Cet amendement au règlement empêchera les sections syndicales ou les comités d'orchestre d'arriver à un accord ou de changer les conditions d'une convention, sans consulter l'orchestre en général. (Remarque : au Canada, le terme juste est « convention collective », mais nous devons assurer la cohérence de terminologie de nos propositions avec les règlements de la FAM pour que celles-ci puissent être présentées au congrès de la FAM. Tout écart de terminologie engendre des problèmes et la nomenclature américaine est plus forte.)

Recommandation n° 4

Attendu que les *Robert's Rules* sont les standards universels pour les procédures parlementaires en anglais; Attendu que le Code Morin est le standard universel pour les procédures parlementaires en français; qu'il soit résolu que l'OCSM/OMOSC incite fortement tous ses orchestres membres à adapter le règlement d'association d'instrumentistes de façon à reconnaître l'usage de la dernière édition des *Robert's Rules* ou du Code Morin pendant toutes les réunions et délibérations dûment constituées et qu'il soit de plus résolu que la FAM-Canada mette à jour, traduise et diffuse la brochure de la DSS-Canada intitulée *Contract Administration*; qu'il soit de plus résolu que l'OCSM/OMOSC incite les sections syndicales et les comités d'instrumentistes à tenir des séminaires annuels où on offre une formation sur le rôle et les responsabilités des comités d'instrumentistes sur la foi de l'information diffusée par la DSS-Canada.

Adoptée

Nos orchestres semblent ne pas toujours comprendre l'utilisation des *Robert's Rules* et du Code Morin. Ceux-ci sont conçus pour faciliter les débats, et non pas pour les faire patauger, en aidant tout le monde à respecter le sujet de discussion. On peut obtenir une version de consultation facile des *Robert's Rules* auprès de la DSS-Canada à l'adresse <czach@afm.org>.

Recommandation n° 5

Attendu que l'article 2 des règlements de l'OCSM/OMOSC en date du 31 octobre 1998 mentionne Vancouver comme lieu du siège social; Attendu que l'OCSM/OMOSC a demandé et reçu l'approbation d'Industrie Canada le 5 mai 2003 d'amender nos règlements en y insérant les changements approuvés par les congrès de 2002 et de 2001; Attendu que le siège social de l'OCSM/OMOSC est déménagé de Vancouver à Toronto après le congrès de l'an dernier; Attendu que le changement dans les règlements porte sur un détail administratif et ne représente pas un changement substantiel; qu'il soit résolu que la conférence de l'OCSM/OMOSC de 2003 accorde son approbation de façon rétroactive au changement apporté à l'article 2 des règlements datés du 5 mai 2003.

Adoptée

Il s'agit d'un oubli dont nous nous sommes aperçus au moment de la révision de la nouvelle édition des règlements.

Recommandation n° 6

Attendu que la Recording Musicians Association est un regroupement d'instrumentistes représentant les collègues du domaine de l'enregistrement commercial qui gagnent leur vie conformément aux conventions nationales de la FAM dans le domaine des films;

Attendu qu'on craint de plus en plus que les orchestres symphoniques, particulièrement ceux dont la convention collective comporte des garanties avec Electronic Media, se fassent demander d'accepter des paiements inférieurs pour leur travail avec des médias électroniques, particulièrement dans des domaines non habituels de la musique symphonique tels qu'ils sont définis dans la convention Sound Recording Labor Agreement et la Symphony/Opera/Ballet Audio-Visual Agreement, situation qui pourrait nuire à nos collègues qui gagnent leur vie uniquement par ce genre de travail; qu'il soit

résolu que tous les orchestres de l'OCSM/OMOSC soient invités à négocier dans le cadre de leur convention collective une phrase qui empêcherait les directions de vendre leurs services à des tarifs inférieurs à ceux des conventions nationales de la FAM.

Adoptée

Il s'agit ici de la version de l'OCSM de la résolution de l'ICSOM qui traite des garanties des médias électroniques (Electronic Media Guarantees : EMG). L'ICSOM a présenté cette résolution en réaction à l'entente que le St Paul Chamber Orchestra a signée récemment. Les orchestres de l'OMOSC ne doivent pas accepter de troc de revenu c.-à-d. des services en direct contre des services électroniques sans augmentation adéquate de rémunération. Les services en direct sont payés à un tarif particulier et les services par média électronique sont payés conformément aux conventions nationales de la FAM.

Recommandation n° 7

Attendu que la Division des services symphoniques de la FAM Canada connaît une augmentation marquée de volume de travail parce qu'elle doit se pencher sur des questions portant sur l'industrie;

Attendu que les membres de l'OCSM/OMOSC ont besoin d'une réponse et d'une disponibilité plus grandes des ressources publiées dans les deux langues officielles de la part de la DSS Canada;

Attendu que l'OCSM/OMOSC a appuyé une augmentation des cotisations des orchestres symphoniques au congrès de la FAM 2003, augmentation qui apportera au moins 15 000 \$ en revenu annuel supplémentaire à la FAM; qu'il soit

résolu que l'OCSM/OMOSC demande avec instance à la FAM Canada d'accorder une augmentation des ressources à la Division des services symphoniques.

Adoptée

Le congrès de la FAM 2003 a présenté un ensemble financier complet qui comprenait une augmentation de 0,05 % des cotisations des orchestres symphoniques cette année (161 000 \$ par année d'argent frais) et a augmenté les cotisations individuelles de 2 \$ par année au cours des quatre prochaines années (181 000 \$ par année). Il ne s'agit pas d'augmentations considérables, mais elles apporteront des revenus importants à la Fédération, dont une partie doit être dirigée vers les Divisions des services symphoniques constamment en manque de personnel, tant à Toronto qu'à New York. Le Player Conference Council a discuté de ce propos avec le Conseil exécutif international de la FAM au congrès de l'ICSOM (la semaine suivant le congrès de l'OMOSC) et de nouveau, en Californie, en septembre. Le comité des finances de la FAM s'est manifesté tant verbalement que par écrit dans une lettre écrite par son président, pour demander un soutien accru à la DSS.

Recommandation n° 8

Attendu que les délégués du Hamilton Philharmonic Orchestra à l'OCSM/OMOSC expriment depuis plusieurs années leurs inquiétudes devant la concurrence indue de la part de l'orchestre non syndiqué connu sous le nom du National Academy Orchestra; qu'il soit

résolu que l'OCSM/OMOSC demande avec instance à la FAM Canada de répondre favorablement à toutes demandes d'aide ou de règlement que cette situation pourrait provoquer.

Adoptée

La conférence de l'OMOSC suit cette situation de Hamilton depuis plusieurs années. Les derniers renseignements reçus étaient que la section de Hamilton négocie une entente avec les mentors du National Academy Orchestra. Le Conseil d'administration de l'OMOSC a proposé la recommandation ci-dessus pour reconnaître qu'une entente entre la section et les mentors du NAO représente une première étape valable; il désire également manifester que nous

espérons que les étudiants seront invités à accepter cette entente au cours de la prochaine ronde de négociations; il veut également ainsi encourager le Bureau canadien de la FAM à suivre de près les développements de cette affaire de façon à pouvoir contribuer à une évolution vers une entente complète.

Résolution n° 1

Attendu que les négociations de 2003 avec Radio-Canada n'ont pas résolu la question de l'utilisation appropriée de la clause actuelle portant sur les auditions de programmes dans la convention avec Radio-Canada (article 3.2.1), portant sur les diffusions en extérieur des orchestres, qu'il soit *résolu* que l'OCSM/OMOSC prie Bobby Herriot, vice-président de la FAM du Canada, d'amorcer le plus tôt possible une démarche vers une lettre d'accord avec Radio-Canada qui affirmerait que l'article 3 ne doit pas s'appliquer à des diffusions en extérieur des orchestres; qu'il soit *résolu* que si Radio-Canada utilise l'article 3 pour des diffusions en extérieur des orchestres, la FAM formulera un grief à ce propos.

Adoptée

Apparemment, il existe deux lettres d'accord différentes, de deux dates différentes, portant sur l'interprétation de l'article 3. Il y a un malentendu persistant et l'OMOSC demande que le nouveau vice-président du Canada tire au clair cette situation en termes non ambigus.

CODA

Cet été, nous avons connu de grands changements au sein du conseil de direction de l'OMOSC. Francine Schutzman, de l'Orchestre du Centre national des Arts du Canada, assumera dorénavant la présidence du conseil. Elle est un défenseur infatigable des musiciens et membre du conseil de la section 180 à Ottawa. Francine a participé à vingt et une conférences de l'OMOSC à titre de déléguée ou de membre du conseil de direction. Nous sommes certains qu'elle continuera à bien servir l'organisation. Eline Brock-Sanheim, de l'Orchestre symphonique de Québec, devient la nouvelle première vice-présidente; elle remplace Brian Larson pour un mandat d'un an. La nouvelle deuxième vice-présidente est Karen Foster du Vancouver Symphony. Bob Fraser, quant à lui, agira à titre de secrétaire et remplace Francine pour un mandat d'un an. Bob est un autre vétéran des conférences de l'OMOSC ainsi que l'ancien secrétaire-trésorier de la section 247 (Victoria). Elaine Thompson garde son poste de trésorière pour une quatrième année.

Nous avons donc dû dire au revoir à trois des cinq membres du conseil de direction, soit Rob McCosh, Brian Larson et Steve Mosher. Brian Larson, qui était premier vice-président, a démissionné de ses fonctions tout juste avant la conférence. Il quitte également le Vancouver Symphony pour un congé sans solde d'un an afin de travailler avec la Malaysia Philharmonic à Kuala Lumpur. Steve Mosher, qui était deuxième vice-président, ne s'est pas présenté aux élections du conseil, cette année. Steve quitte l'Orchestre du Ballet national du Canada pour un an afin d'accompagner son épouse qui participe à un programme d'échanges d'enseignants en Irlande (*l'herbe est toujours plus verte...*). Steve continuera à être le directeur de publication du bulletin *UNA VOCE*.

Rob McCosh a une longue feuille de route auprès de l'OMOSC et de la FAM ainsi que comme corniste au Symphony Nova Scotia et maintenant à la Calgary Philharmonic. Rob a noué des liens étroits au fil des ans à l'OMOSC et son opinion est hautement respectée dans les divers milieux de la FAM, d'Orchestres Canada et des orchestres. Les membres du conseil de direction de l'OMOSC, en fouillant dans les règlements de l'organisation, ont réussi à garder Rob McCosh au sein de l'organisation (malgré son désir de se retirer) en le nommant « membre honoraire ». Par conséquent, l'OMOSC peut mandater Rob à parler en notre nom dans certains forums, avec son accord bien sûr. Rob, on te le laissera savoir quand tu pourras prendre une pause!

La proposition suivante a été acceptée à l'unanimité lors de la conférence de l'OMOSC de 2003 :

« Il est résolu que Rob McCosh soit le premier « membre honoraire » de l'OMOSC et que nous pourrions le consulter et utiliser ses compétences selon nos besoins. »

Le leadership de Rob lors des conférences nous manquera, mais ce qui nous manquera encore davantage, ce sera surtout son engagement continu à résoudre les problèmes que connaissent les orchestres, son habileté à aller au fond des choses ainsi que son approche raisonnable, le tout dans le plus grand respect envers ses adversaires.

Discours de clôture de la conférence de l'OMOSC de 2003 - Rob McCosh

Yeats a un jour noté le titre d'un recueil de poèmes de Delmore Schwartz : *In dreams begin responsibilities* (Les responsabilités commencent dans le rêve). Lorsque j'ai lu ce titre, une foule de souhaits, comme une longue liste de cadeaux de Noël, me sont venus à l'esprit. Des cadeaux qui, pour la plupart, ne peuvent être achetés, mais qui peuvent uniquement devenir réalité par un dur labeur et une vision commune. Voici, sans ordre particulier, mes souhaits pour notre profession.

- Je rêve d'une FAM Canada et de sections qui passent d'une simple association professionnelle reconnue de façon volontaire par les musiciens à un véritable syndicat, comme aux États-Unis.
- Je rêve de groupes de direction et de conseils d'administration qui laissent toujours la vision artistique de leur organisme alimenter et influencer leur processus décisionnel.
- Je rêve de musiciens qui reconnaissent que le professionnalisme dont ils font preuve pendant qu'ils jouent doit guider leurs actions et leur comportement tant sur scène qu'ailleurs.
- Je rêve d'un Conseil des arts du Canada qui crée pour les orchestres un système d'intervention d'urgence semblable à celui dont profitent actuellement les compagnies de théâtre et de danse.
- Je rêve d'un syndicat qui reconnaisse enfin l'effet paralysant des comités de sections influencés par les employeurs.
- Je rêve d'un fonds de grève qui devienne universel, offrant une protection non seulement aux musiciens d'orchestres symphoniques, mais à tous les membres de la FAM.
- Je rêve d'une société qui reconnaisse l'importance capitale des arts dans la création de sociétés meilleures et qui, par conséquent, demande un soutien aux arts tout aussi considérable, en offrant un enseignement axé sur les arts.
- Je rêve de gouvernements qui écoutent ses citoyens et qui, par conséquent, créent des règles fiscales qui favorisent une plus grande philanthropie.
- Je rêve de bailleurs de fonds qui subventionnent l'excellence artistique et qui privilégient le produits et non le bénéfice net.
- Je rêve d'une OMOSC plus forte qui entretienne des relations plus étroites avec les comités de musiciens de nos orchestres; nous pourrions ainsi relever notre image et faire valoir notre pertinence vis-à-vis leurs orchestres.
- Je rêve de groupes de direction qui apportent à l'organisme le même niveau d'expertise et de compétence que le font les musiciens sur scène.
- Je rêve de chefs d'orchestre qui exercent moins leur leadership sur le podium et le consacrent à la collectivité orchestrale et sociale.
- Je rêve du jour où la FAM du Canada aura un lobbyiste puissant à Ottawa afin d'avoir le dialogue et le programme dont profitent déjà nos confrères et consœurs des États-Unis.
- Je rêve qu'Orchestres Canada représente vraiment les orchestres et non seulement les conseils de direction de ces orchestres.
- Je rêve d'un congrès de la FAM où la politique prendrait le deuxième rang au profit d'une loi proactive pour le bien de tous.
- Je rêve de représentants de comités de musiciens qui n'oublient jamais qu'ils sont là pour représenter les musiciens.

- Je rêve que Radio-Canada revienne à son mandat de refléter la réalité canadienne auprès des Canadiens en recommençant à enregistrer nos orchestres.
- Je rêve que les membres des comités de musiciens dirigent leurs réunions de la façon démocratique établie et qu'ils communiquent avec les musiciens non membres.
- Je rêve de négociations où chacune des parties traitent l'autre avec respect et dignité et où la vengeance ne sert jamais de motif aux positions de négociation.
- Je rêve de conseils d'administration qui fonctionnent selon les meilleures pratiques de gestion.
- Je rêve que la croissance des dialogues se poursuive entre les conférences de musiciens, que l'on reconnaisse qu'on ne sera pas toujours d'accord sur tout, mais qu'on respectera les différences d'opinion.
- Je rêve que nos organisations aient plus d'argent afin qu'elles puissent prendre des risques en jouant de nouvelles œuvres de nouvelles façons, toujours dans le but de faire avancer l'art.
- Je rêve de plus d'argent afin d'obtenir la formation et les ressources humaines qui permettront d'accroître la force et le rendement de nos organismes.
- Je rêve de plus d'argent qui permette d'accroître le nombre de musiciens dans l'orchestre, d'allonger nos saisons et d'augmenter nos salaires..
- Je rêve de plus d'argent pour que nos organismes cessent de fonctionner au jour le jour et puissent planifier l'avenir à long terme.

Le seul problème relevé systématiquement au cours du projet *Soundings* était le manque d'argent. Somerset Maugham a écrit dans le livre *Of Human Bondage*, « Il n'y a rien de plus dégradant que l'inquiétude constante sur la façon de gagner sa vie... L'argent est comme un sixième sens sans lequel vous ne pouvez entièrement profiter des cinq autres ». Un grand nombre de mes souhaits peuvent être réalisés sans argent. Par contre, les enjeux les plus importants défis ne pourront être relevés qu'à l'aide d'un financement accru des arts.

Mes rêves ne s'arrêteront pas avec ma démission de mon poste de président de l'OMOSC. Et parce que je continuerai à rêver, je ne quitterai jamais entièrement le milieu des arts. Appelez-moi, partageons nos rêves et travaillons ensemble pour les réaliser. Notre monde a besoin de sociétés responsables.

OCSM/OMOSC 2003-04 EXECUTIVE

Président – Francine Schutzman (NACO)
 1^{er} vice-président – Eline Brock-Sanheim (OSQ)
 2^e vice-président – Karen Foster (Vancouver)
 Secrétaire – Bob Fraser (Victoria)
 Trésorier – Elaine Thompson (Canadian Opera Company)

Personne ressource à UNA VOCE:

Steve Mosher, directeur de publication
 c/o 1419 Camosun St.
 Victoria, BC V8V 4L5
 <leafs2004@eircom.net>